

tums qu'ils répandaient partout, et dans les requêtes qu'ils adressaient au Souverain Pontife. Ils distribuèrent à Rome le livre de la *Grâce victorieuse* de Lalane, et des mémoires où ils « débrouillaient toutes choses » à leur manière. « Comme leurs mémoires leur tenaient au cœur, raconte le P. Rapin, Saint-Amour alla le jour de la fête de saint Hilaire à l'antichambre du Pape pour se plaindre de ce qu'on ne leur faisait pas de justice ; il y trouva l'évêque de Borgo, le commandeur du Saint-Esprit, le sacristain de Saint-Pierre, et quelques autres personnes de sa connaissance ; il leur dit avec sa hardiesse ordinaire qu'il avait lu le matin dans les leçons de son bréviaire que saint Hilaire étant à Constantinople, et voyant l'Église attaquée avec bien de la violence par les Ariens, présenta à l'empereur trois mémoires pour lui demander une conférence avec eux ; que lui et ses collègues faisaient la même demande au pape ; qu'Hallier et ses collègues, semblables aux Ariens, qui avaient plus de crédit à la cour de l'empereur que de capacité, ne voulaient point de conférence. C'est ainsi que Saint-Amour se comparait sans façon à saint Hilaire, et ses adversaires à Valens et à Ursacius, évêques Ariens, pour se donner du succès. Et tout cela ne lui réussissait pas (1). » Effectivement, Lagault écrit le 3 février 1653 : « Messieurs les jansénistes ont présenté plusieurs mémoires au Pape et lui ont fait demander s'il y avait répondu. Il répartit : Que veulent-ils que je réponde à des injures ? Ces mémoires ne sont pleins que d'injures contre M. Albissy, les Jésuites et les docteurs qui sont venus contre eux. »

Aux mensonges, aux injures, Port-Royal joignit la théorie de l'*inopportunité* et fit entrevoir les périls qu'amènerait la condamnation des cinq propositions. C'est le docteur Sainte-Beuve qui les signale avec un zèle sous lequel se cachent les plus déloyales et les plus perfides provocations.

Il faut, disait-il, ménager les docteurs de Paris. Il n'est pas nécessaire d'aliéner les esprits de ceux qui ont toute la dévotion possible pour le Saint-Siège, ce qu'on fera sans doute si on ne leur fait pas justice..... On risque de les porter à se liguier avec les *Richéristes*..... — Il y a bien des personnes qui sont fort peu affectionnées vers le Saint-Siège, qui souhaitent qu'on ne nous conserve point la justice, prétendant par là nous attirer à leur parti. Pour moi, j'espère que Dieu ne nous abandonnera pas jusqu'à ce point, mais je ne sais si cela

1. Rapin, *Mémoires*, t. 2, p. 33.

ne diminuerait point de beaucoup la haute estime qu'on doit avoir pour ce qui émane d'un trône si vénérable (1)..... Si ce dont les Molinistes se vantent est véritable, ce sera une des choses les plus désavantageuses au Saint-Siège, et qui diminuera dans la plupart des esprits le respect et la soumission qu'ils ont toujours conservés pour Rome, et qui fera incliner beaucoup d'autres dans les sentiments des *Richéristes*..... Souvenez-vous que je vous ai mandé il y a longtemps, que de cette décision dépendra le renouvellement du *Richérisme* en France, ce que je crains très-fort (2).

Il ne manquait plus à nos Messieurs que de soulever en leur faveur contre le Saint-Siège les susceptibilités de l'État. Pour y arriver, ces grands chrétiens, ces grands caractères, employèrent un moyen bien misérable. Les billets portés aux cardinaux commissaires et aux consultants, par les officiers du Saint-Office, pour l'indiction des assemblées, étaient ainsi conçus : *Die lunæ.... Januarii erit congregatio Sancti Officii in palatio E. R. D. card. Spada*. Ils prirent copie du billet du général des Augustins, et, pour en avoir un original, ils firent arracher en secret celui qui était attaché à la porte du cardinal Chigi. Ils envoyèrent aussitôt en France cette pièce capitale ; la congrégation établie pour examiner les cinq propositions y était appelée *Congrégation du Saint-Office* : la France pouvait-elle accepter le jugement d'un tribunal qu'elle ne reconnaissait pas ? Pouvait-elle ne pas réclamer contre un pareil attentat aux glorieuses libertés de son église ? Jérôme Bignon, avocat général du Parlement de Paris, fut averti de veiller sur ces libertés menacées. Saint-Amour fut chargé de faire entendre au Pape qu'on veillait au capitol du Gallicanisme, et qu'en vain la congrégation du *Saint-Office* rendrait ses arrêts. Taigner lui écrivait :

Nous sommes d'avis que, quand l'on vous presserait sur la congrégation, vous remontriez que vous vous êtes adressés au pape pour obtenir de Sa Sainteté une décision qui fût reçue sans aucune contestation des parties, ce qui ne pourrait pas être après tout ce que les Jésuites ont dit des décrets du Saint-Office et de l'Inquisition, si le Saint-Office s'engageait dans l'examen des cinq propositions... De plus, que vous êtes aussi obligés de remontrer que la décision qui viendrait du Saint-Office serait sujette à être infirmée ou au moins méprisée, puisque la juridiction du Saint-Office n'est pas sans contestation dans la France, et

1. Saint-Amour, *Journal*, p. 317.

2. *Ibid.*, p. 462.

que les Parlements ne la veulent point recevoir, et qu'il arriverait sans doute qu'on ordonnerait que ce décret ne serait point reçu, ce qui serait exposer l'Église encore dans de plus grands embarras qu'auparavant. Il est vrai que c'est un pas assez difficile, mais je voudrais en prévenir la rudesse ou la difficulté en parlant aux personnes qui ont accès auprès de Sa Sainteté et auprès de M. le cardinal Spada. Car enfin, quand vous comparâtriez, ce n'est rien faire, supposé que l'ordre de la France se maintienne, comme sans doute il se maintiendra, par la défense de recevoir ce décret, de crainte que la congrégation du Saint-Office ne soit reçue en France. Cela représenté sérieusement, avec la force de M. de Saint-Amour, fera sans doute un très-bon effet et pourra prévenir beaucoup de difficultés.

Malgré ces intrigues de Port-Royal, conduites avec toute la force de M. Saint-Amour, Innocent X, ferme, résolu allait droit au but, et, par ses ordres, la congrégation poursuivait ses travaux avec un redoublement d'activité. C'était un beau spectacle que ce Pontife octogénaire, ces vénérables cardinaux, ces savants consultants préparant à la vérité un triomphe nouveau sans se laisser décourager, ni même distraire un instant par les misérables agitations soulevées autour d'eux. On était à une de ces heures bénies où l'on voit manifestement l'action de l'Esprit Saint sur l'Église (1). Les députés catholiques, qui ne cherchaient point à prendre le devant sur ce divin Esprit, dont l'inspiration suggère toujours à propos toute vérité à son épouse, étaient pleins d'espérance.

Nous trouvons tous les jours de nouveaux sujets de louer Dieu dans le progrès de notre affaire : voilà déjà six congrégations. Le pape, de son plein mouvement, a commandé qu'on les tint deux fois toutes les semaines, voyant que l'affaire n'allait pas assez vite... Véritablement en tout cela nous reconnaissons des coups extraordinaires de la Providence de Dieu ; car cela est inoui dans Rome. Nous le souhaitons bien ainsi, mais nous n'osions pas nous en ouvrir : il s'est trouvé que le pape, de lui-même, sans sollicitation quelconque, a donné cet ordre. Il a été en cela inspiré de Dieu, qui a aussi inspiré à beaucoup de personnes

1. « On continue toujours à travailler ; on doit tenir demain une quatrième congrégation et nous espérons que ce mois-ci, on ne discutera point. De savoir ce qui s'y résout, cela ne se peut, parce que chacun de ceux qui y assistent nous disent : *Temo la scomunica*, c'est-à-dire : Je crains l'excommunication. Néanmoins on nous dit que Dieu nous assistera, et un homme qui y a assisté m'a dit : *Video visibiliter influere Spiritum Sanctum*. Cela me console plus que tout le reste. » Lagault, lettre XVI.

de considération de lui en parler, et il leur a fait réponse que tout ce qu'on peut faire en cette affaire, il y faut faire ; et c'est avec vérité qu'il le dit, car il a apporté en cela toute la vigilance que le chef universel de l'église doit avoir pour une affaire de telle conséquence. Prions Dieu pour la conservation de sa santé, qui à présent est aussi bonne qu'elle a été de longtemps ; il a plus de vigueur de corps et d'esprit qu'il n'avait il y a deux ans. C'est une tête aussi forte et d'aussi généreuse résolution qu'il s'en puisse trouver. Au reste, pour la décision, il prend tous les moyens possibles pour la faire de telle façon qu'on n'y puisse trouver à redire. Il a consulté toutes les universités, je crois, de l'Europe ; il appelle les meilleurs théologiens de Rome *de omni ordine* ; il y a deux jacobins et deux augustins ; et je crois que tout cela contribuera à rendre le jugement plus ferme, en telle sorte que s'il y a après cela d'assez malheureux pour être rebelles au Saint-Siège, ils seront dignes de tous les anathèmes de l'Église et de l'indignation de tous les bons catholiques (1).

Lorsque les consultants eurent fini de qualifier les cinq propositions, Innocent X ordonna au cardinal Spada de proposer aux députés jansénistes de venir devant la congrégation donner leurs explications, il lui recommanda de les entendre plusieurs fois, si un jour ne suffisait pas pour produire leur défense. Mais Sainte-Beuve leur avait mandé au nom de messieurs les Pères que, vue la manière dont on avait composé la congrégation, ils devaient obtenir du Pape qu'il déclarât nul tout ce qui s'y était fait, comme étant contre tout ordre de justice. « Si vous ne l'obtenez pas, ajoutait-il, demandez la bénédiction du Saint-Père, et vous retirez. Que si on condamne les propositions, nous nous consolerons *tanquam digni habitî pro nomine Jesu contumeliam pati*. — Notre comparution donnerait lieu de dire que nous avons été condamnés après avoir été entendus. » Saint-Amour et ses collègues répondirent donc au cardinal Spada « qu'ils ne pouvaient passer les bornes de leur commission, que les évêques leur avaient ordonné de ne paraître en présence de la congrégation que pour disputer. » En vain l'ambassadeur de France voulut les engager à se rendre aux désirs du Souverain Pontife ; ils persistèrent dans leur refus. Le bailli de Valence disait au comte de Brienne, dans une dépêche du 3 février 1652 :

On travaille ici sans cesse pour condamner authentiquement l'un des

1. Lettre de Lagault.

deux partis. Je n'ai pas peu de peine à maintenir en quelque sorte de paix les défenseurs de l'une et de l'autre doctrine. Ceux qu'on qualifie de Jansénistes, qui sont l'abbé de la Lane, Saint-Amour et Angran, ont refusé ces jours passés de parler de vive voix en la congrégation établie pour terminer ces nouveaux différends qui éclatent dans l'Église sur la grâce efficace et la suffisante, insistant à vouloir entrer en dispute avec leurs adversaires, ce que le pape ne veut pas permettre, donnant toutefois aux uns et aux autres la liberté d'écrire ce qu'ils voudront ; mais l'ergoterie et les disputes ne concluant rien, il ne veut pas qu'on s'amuse à perdre le temps à cela, et il veut que tout ce qui sera mis, pour les motifs de la décision, sur ladite grâce efficace et suffisante, soit par écrit et bien signé, pour n'être point désavoué par ceux qui l'auront mis sur le tapis pour la défense de leurs opinions. Les défenseurs seront bien étonnés qu'à la fin ils n'aient plus d'échappatoires de raisons pour dire un jour que la résolution des cinq propositions dont il s'agit n'a pas été dans les formes pour imposer silence à ceux qui seront condamnés, ne cherchant que des chicanes, comme de dire que cette doctrine a été examinée au tribunal de l'Inquisition, qui n'est point reconnu en France ; qu'ils n'ont point eu de conférence en public avec le sieur Hallier et ses collègues... ; puisque le Saint-Père, après avoir eu l'avis de tous les cardinaux et consultants, qui ont formé cette congrégation, tiendra une assemblée célèbre, en sa présence, où seront appelés les uns et les autres et écoutés tant qu'il leur plaira. Ensuite émanera l'oracle qui devra mettre la paix dans l'Église. La crainte que j'ai eue de me rendre incapable de faire le médiateur entre ces deux partis m'a souvent empêché de faire du bruit sur les libertés trop grandes qu'ont prises quelques-uns de ces messieurs de parler des affaires du royaume avec peu de respect : les Calvinistes étant ennemis de la Monarchie, j'ai pris mauvaise augure de ceux qui s'approchent de cette hérésie, tant en ce qui regarde la doctrine que la politique.

Il y a dans cette dernière phrase une allusion aux bons rapports noués déjà par nos Messieurs avec les ministres de Genève et à la participation des Jansénistes aux révoltes de la Fronde. A Paris comme à Rome, en politique comme en religion, Port-Royal faisait de l'opposition. Les députés catholiques continuèrent d'offrir par leur modestie, leur déférence, un contraste frappant avec l'arrogance et l'opiniâtreté de leurs adversaires. Ils se rendirent avec empressement à l'invitation du cardinal Spada. Ils parlèrent avec fermeté, science et modération. « M. Hallier montra quels étaient les ruses et les artifices des Jansénistes pour couvrir leur secte : la première, de faire semblant à Rome de ne point défendre Jansénius, quoiqu'à

Paris ils ne fassent autre chose que d'écrire pour le défendre ; la deuxième, qu'ils prenaient le nom de disciples de saint Augustin faussement ; la troisième, que faussement aussi ils enseignaient de ne pas avoir une autre doctrine que les Thomistes... M. Joisel parla de toutes les nouveautés des Jansénistes dans la discipline ecclésiastique, leur catéchisme, leurs heures, les pénitences publiques ; et moi j'ai montré l'importance pour l'Église de condamner au plus tôt les Jansénistes : 1^o parce que les Calvinistes protestaient que c'était la doctrine de Calvin, et que si on ne prononçait, les Calvinistes diraient qu'on commençait à douter de notre doctrine ; 2^o parce que, si on ne prononçait dans peu de temps, cette secte prévaudrait... et qu'elle s'attaquerait directement au Saint-Siège... De plus je fis voir comme il fallait prononcer distinctement et nettement contre Jansénius, ou qu'autrement on ne remédierait pas au mal (1). »

J'espère que Dieu donnera bénédiction à nos discours et qu'ils auront effet. Je crois que nos adversaires sont bien empêchés ; sans qu'ils y pensent, ils fortifient notre cause par leur procédé. Bon courage ! il y a lieu d'espérer plus que jamais. Je crois que le Pape n'attend plus que les écrits des consultants, à quoi on travaille promptement, et qu'après on fera faire des prières publiques. Cela est bien raisonnable. Combien cela durera, *qu'is scit* ? il peut arriver des incidents imprévus... (2).

Innocent X ne laissa pas l'affaire traîner en longueur. La Congrégation revit les suffrages. Le secrétaire, Albissy, donna lecture de chaque proposition et des qualifications dont elle avait été l'objet. Les consultants approuvaient ou rectifiaient leurs qualifications qui étaient consignées sur un registre. Ce travail de révision achevé, on porta le registre au Pape et on avertit les consultants de se tenir prêts à soutenir devant lui leur sentiments sur les propositions comme ils l'avaient fait devant les commissaires. En effet, le 10 mars 1653, les cardinaux Spada, Ginetti, Pamphile, Chigi, suivis des treize consultants et du secrétaire, furent introduits devant Sa Sainteté qui les attendait. « Quand ils eurent tous pris leurs places, après quelques momens de silence, le Pape ouvrit la conférence par

1. Lagault, *lettre XXXII.*

2. *Ibid.*, *lettre XXV.*

l'invocation du Saint-Esprit, et déclara à l'assemblée qu'il avait appris avec quel soin et quelle application les consultants avaient examiné et qualifié les propositions; qu'il s'était fait lire leurs sentiments et qu'il s'était informé de tout ce qui s'était passé dans la congrégation; que maintenant, pour la consommation d'une si importante affaire, il se croyait obligé de les ouïr en personne, pour ne pas donner lieu aux mécontents de dire qu'on l'eût surpris, en s'en rapportant à la bonne foi des autres, et qu'on lui en eût fait accroire, afin qu'après les avoir tous entendus, et après avoir imploré l'assistance du Ciel par les prières qu'il avait ordonnées par la Ville, il pût être en état de rendre le calme à l'Église par la décision que les prélats de France et une grande partie de la chrétienté attendaient avec impatience pour l'intérêt de la religion (1). » En moins d'un mois, du 10 mars au 7 avril, dix congrégations furent tenues sous la présidence du Pape.

Il y avait dans l'activité infatigable de ce vieillard quelque chose de surnaturel qui frappait d'admiration les députés catholiques :

C'est une espèce de miracle qu'un pape de quatre-vingts ans passés, se soit résolu de lui-même de prendre, parmi toutes ses occupations, deux jours de la semaine pour travailler à cette affaire et d'y employer trois heures et demie chaque fois. La première fois, après avoir entendu sept consultants, il voulait entendre tous les autres, si on ne l'eût averti que cela pourrait préjudicier à sa santé. Il a dit à M. l'ambassadeur sur ce sujet qu'il se contraindrait incessamment à travailler, qu'il s'estimerait très-heureux de mourir pour la foi, et qu'il ne ferait point difficulté par conséquent de prodiguer sa vie et sa santé pour une telle affaire. Aussi y travaille-t-il avec un zèle et une patience incroyables. Il est attentif à tout ce qu'on lui dit, n'interrompt personne... Il s'est résolu de mettre *manus ad radicem*, et nous espérons bien que Jansénius y sera condamné pleinement... (2). — « Il continue toujours avec le même zèle et empressement. Il dit à M. l'ambassadeur, à la dernière audience, qu'il avait grande compassion de ces trois pauvres docteurs qui attendent ici si longtemps à leurs dépens; qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour l'avancement de cette affaire; que la dernière fois il avait encore fait apporter la chandelle, et qu'il y eût encore travaillé jusqu'à deux ou trois heures de nuit, s'il n'eût eu pitié des consultants, dont la plus grande partie est fort âgée, qui sont obligés de demeurer devant lui près de quatre heures debout et même sans

1. Rapin, *Mémoires*, t. 2, p. 67

2. Lagault, *lettre XXXI*.

calotte... (1). Tout le monde s'étonne ici de la patience du pape à son âge, et je ne puis dire autre chose que c'est Dieu qui agit extraordinairement en cette affaire. Le pape prend un tel plaisir à entendre parler de ces matières qu'il les étudie tous les jours; il ne parle que de cela et il faut le retirer par force des congrégations; il en a voulu faire deux jours de suite. Vous vous étonnez peut-être de la longueur; si vous aviez un peu pratiqué dans l'Italie, vous ne vous étonneriez pas. Ils sont étonnés ici de la diligence qu'on apporte à cette affaire et protestent qu'elle est tout extraordinaire... On nous fait entendre qu'après la semaine de Pâques le pape nous appellera les uns et les autres pour nous entendre. Je ne doute pas que nos adversaires feront ce qu'ils pourront pour retarder. Ils feront comme les gens qui craignent de perdre un procès et qui font toujours de nouvelles productions pour empêcher le jugement... (2).

Lagault, en envoyant à Paris ces détails consolants et glorieux, recommandait de ne pas les publier. Cependant Port-Royal ne les ignorait pas et ses alarmes redoublaient. Il envoya à Rome deux nouveaux députés, le P. Desmares et Manessier. « C'est une belle équipée, disait Lagault, d'envoyer ici deux personnes à qui le roi a défendu les chaires à cause qu'elles prêchaient le jansénisme! Pensent-ils être mieux reçus ici pour cela? » Desmares et Manessier apportaient de nouvelles instructions que nous retrouvons dans les lettres écrites de Paris par le docteur Sainte-Beuve. Voyant bien qu'ils ne pouvaient empêcher la bulle de paraître, ils voulurent du moins qu'elle fût conçue en termes prudents, qu'elle ne donnât lieu à personne de s'en plaindre, et que Port-Royal pût être content et maintenir hautement la définition du pape.

J'ai charge de vous mander que s'il arrivait qu'on fit une bulle qui condamnat les Propositions sans les distinguer et mettre hautement à couvert le sens de la grâce efficace, que vous fassiez toutes les instances et poursuites possibles pour faire que le pape s'explique... C'est ce que Messieurs les prélats m'ont commandé de vous écrire fortement; et particulièrement de joindre avec vous tant que faire se pourra tous les disciples de saint Thomas. Car il ne sera point dit qu'on nous opprime injustement, qu'après avoir malicieusement forgé des propositions pour nous noircir, on couronne cette malice par une bulle équivoque, et que nous nous en taisions.

1. Lagault, *lettre XXXIII*.

2. Ibid., *lettre XXXIV*.

Qu'on insère que nous avons toujours déclaré ne vouloir prendre part dans la défense de ces Propositions que dans le sens auquel elles enfermaient la nécessité de la grâce efficace : *par ce moyen la bulle nous serait favorable, et de plus elle ferait passer nos adversaires pour des calomnieux et des successeurs des Semi-pélagiens aussi bien dans leurs mœurs et dans leur procédé, que dans leur doctrine...*

J'estime que la définition sera *si prudente*, que personne n'aura lieu de s'en plaindre. Autrement ce ne serait pas se servir de l'avantage que nous lui présentons. Et comme nous disons que les Propositions ne sont pas les nôtres, qu'elles sont équivoques, qu'elles ont des sens très-mauvais, mais qu'elles en ont un très-bon qui est de saint Augustin et de saint Thomas, je me persuade que le Pape prononcera que ces propositions ne peuvent être soutenues que dans ce sens et avec explication, et non pas toutes nues... *S'il fait cela, les Jésuites penseront avoir leur compte et n'oseront rien dire, et nous aurons le nôtre ; nous aurons tous sujet d'être contents et de maintenir hautement la définition du pape. Et je ne vois point qu'il puisse prononcer d'une autre manière sans faire tort à l'autorité du Saint-Siège, à la vérité et à sa propre personne (1).*

Il ne semble pas possible de pousser plus loin la présomption, la témérité, l'oubli et le mépris de l'assistance divine promise à l'Église, et cependant écoutez les dernières instructions du secrétaire de *Messeigneurs les prélats* : Albissy ne doit pas dresser la bulle ; elle doit être vue et examinée mûrement avant de paraître, *tant par sa Sainteté que par les Augustins et les Jacobins* ; elle doit contenir les *Mémoriaux des députés et la substance des lettres des prélats !*

Jusqu'au dernier moment, les députés jansénistes se flattèrent d'obtenir une bulle *qui fit leur compte*. Sur leurs instances répétées et appuyées par l'ambassadeur de France qui voulait ménager encore un parti si puissant à Paris, Innocent X daigna leur promettre qu'il les entendrait en audience publique. Cette audience eut lieu le 19 mai. Ils s'y rendirent portant « quantité de livres et d'écrits (2). » Saint-Amour nous a laissé un long et triomphant récit de cette journée.

Le Pape était assis dans une chaire semblable à celle dans laquelle il donne ses audiences ordinaires, qui regardait la porte, en telle sorte

1. Lettres rapportées par Saint-Amour, *Journal*, p. 437-439.
2. Lettre de Lagault.

que dès l'entrée, nous eûmes le pape en face, environ à dix pas de nous. A un pas de la chaire de Sa Sainteté, il y avait de chaque côté deux bancs à dos qui étaient de bois ornés de peintures... Il y avait deux de ces bancs de chaque côté en droite ligne, en sorte qu'ils faisaient les deux côtés d'un parquet carré, au milieu duquel il y avait sur le plancher un tapis de Turquie... Les quatre cardinaux étaient assis sur ces bancs et ils avaient leurs bonnets sur la tête... Les consultants étaient tous debout, et tête nue derrière et du long des bancs où les cardinaux étaient assis. Le carré que ces bancs et ces personnes ainsi disposées faisaient, était ouvert et vide du côté de la porte, vis-à-vis du pape, et il était justement de la grandeur qu'il fallait raisonnablement afin que nous puissions y être tous cinq de front. C'est pourquoi, pour occuper toute cette place, M. l'abbé de Valcroissant se mit au milieu, le P. Desmares à sa droite, moi à sa gauche, M. Manessier à la droite du P. Desmares, et M. Angran à ma gauche.

Quand nous fûmes ainsi rangés jusque sur le bord du tapis de pied, nous y fîmes tous une génuflexion, et au même instant le pape nous fit signe de la main de nous lever et nous dit ce mot : *Proponite*, Dites ce que vous avez à dire. M. l'abbé de Valcroissant ayant pris haleine, quand il commença la harangue, il fit encore une génuflexion en disant : *Beatissime Pater*, et nous tous avec lui. Nous nous levâmes aussitôt et il continua sa harangue posément et gravement et l'anima d'une façon très-forte et très-agréable (1).

L'abbé de Valcroissant parla deux heures et demie, toujours très-fortement et très-agréablement. Saint-Amour interrompit son collègue et, non moins fortement et non moins agréablement, se livra entre deux pieuses génuflexions à une improvisation où il dévoila « tous les excès des Jésuites et les injures horribles du P. Adam en particulier contre saint Augustin. » Le P. Desmares parla plus fortement, plus agréablement, plus longuement encore. Il n'acheva pas son discours. « A la fin de sa première partie, le jour étant beaucoup diminué, il ne pouvait presque plus lire les passages qu'il citait et qu'il avait été obligé d'écrire dans un papier, ce qui le fit douter s'il entrerait dans la seconde partie. S'étant un peu arrêté en ce doute, le pape et toute l'assemblée demeura dans le silence, et ses collègues lui dirent tout bas qu'il continuât, parce que le pape attendait cela. Mais il commença si tard sa seconde partie qu'il fût obligé de quitter sa place deux ou trois fois avec quelque sorte d'indécence pour aller à la fenêtre lire

1. Saint-Amour, *Journal*, p. 461.

ces passages ; et enfin, le jour manquant tout à fait, il fut contraint de témoigner qu'il ne pouvait plus lire, afin qu'on apportât de la lumière ; mais le secrétaire dit tout haut : « C'est assez » et le fit cesser (1). »

Les députés présentèrent alors au Souverain-Pontife leurs volumineux *Mémoires* ; ils lui demandèrent la permission de parler encore devant la congrégation, et « se retirèrent fort satisfaits d'avoir été si favorablement écoutés. » Le cardinal Spada « leur donna de grandes louanges » ; l'ambassadeur « leur fit des compliments » ; le général des Augustins accompagné des principaux de son ordre vint « les remercier de ce qu'ils avaient dit pour la défense de saint Augustin » ; les cardinaux Ginetti et Chigi « les louèrent fort » ; le cardinal Pamphile « leur fit aussi de grandes honnêtetés sur leur action » ; enfin, Monsignor d'Ornano leur apprit qu'on disait dans le palais que le pape avait été extraordinairement satisfait de leurs discours. » Là-dessus, ils écrivent à Paris que leur cause est gagnée. Port-Royal tout entier « donna de grandes bénédictions au pape, qui y passa, l'espace de quinze jours ou environ, pour un des successeurs de saint Pierre le plus accompli des derniers siècles (2). »

Ces bénédictions allaient bientôt faire place aux imprécations les plus violentes. Innocent X fit offrir aux députés catholiques de les entendre à leur tour. Ils répondirent qu'ils n'avaient plus rien à ajouter à ce qu'ils avaient déjà dit. Le modeste Saint-Amour assure qu'ils ne voulurent pas « que le pape et la congrégation pussent faire une comparaison qui les aurait rendus ridicules et méprisables. » Dès lors, le Saint-Père ne pensa plus qu'à promulguer une sentence définitive. Il prit une dernière fois conseil des cardinaux, demanda à l'ambassadeur le fidèle tableau de l'état des esprits en France, prescrivit de nouvelles prières publiques, dicta lui-même la condamnation des Propositions, les qualifiant les unes après les autres ; il fit lire jusqu'à trois fois la bulle devant les cardinaux « qui, témoins que Sa Sainteté avait fait devant Dieu et devant les hommes tout ce qui se pouvait, s'en remirent à sa prudence et aux lumières qu'il avait d'en haut, sur le dessein de cette constitution (3). » Les députés jansénistes, effrayés des bruits

1. Rapin, *Mémoires*, t. 2, p. 100.

2. *Ibid.*, t. 2, p. 102.

3. *Ibid.*, t. 2, p. 105.

qui commençaient à courir par la ville qu'on allait les condamner, firent une tentative désespérée et digne de leur grand caractère pour arrêter le bras déjà levé pour les frapper. Saint-Amour fit proposer à Dona Olympia de grands présents si elle voulait détourner le pape de prononcer ; on offrit à Albissy un service magnifique de vaisselle d'argent, s'il voulait empêcher la bulle ; on gagna le cardinal Pimentel, arrivé en toute hâte d'Espagne. Bien sûr de fomentier la division en France par les querelles religieuses, ce cardinal se constitua le défenseur *in extremis* des Jansénistes. Il demanda à Innocent X d'attendre encore avant de condamner l'évêque d'Ypres. Le pape indigné lui répondit : « Sachez que la pourpre dont vous êtes revêtu n'est que pour vous apprendre qu'il faut donner votre sang et votre vie pour la religion ; et vous venez la combattre en sollicitant un délai qui serait capable de la ruiner. » Enfin, malgré tous les obstacles, le 31 mai 1653, veille de la Pentecôte, Innocent X signa dans le palais du Quirinal la bulle qui condamnait comme hérétiques les cinq Propositions. Elle fut affichée quelques jours après avec toutes les formalités d'usage et bientôt expédiée dans tout l'univers catholique.

La cause était jugée, mais, hélas ! l'erreur continua à lever une tête insolente.

M. Hallier et ses collègues rapportèrent à Dieu tout l'honneur de leur victoire, où plutôt ils ne virent dans leur succès que la victoire de la vérité ; ils déposèrent aux pieds du Souverain-Pontife l'hommage de leur reconnaissance et de leur vénération ; ils remercièrent tous leurs protecteurs et leurs amis, et, ces devoirs accomplis, ils ne s'hâtèrent pas de reprendre le chemin de la France que tous ne devaient pas revoir (1) ; ils restèrent quelque temps en Italie. Le pape leur promit les premiers bénéfices vacants pour les récompenser de leur zèle ; ils n'avaient pas sollicité ces faveurs, car, comme l'écrivait Lagault, *ils n'avaient entrepris leur voyage que pour le service de Dieu et de l'Église*. Les députés jansénistes, au contraire, quittèrent Rome avec précipitation. Ils allèrent cependant, avant leur départ, baiser les pieds du Saint-Père et recevoir sa bénédiction, Innocent X se montra d'une bienveillance extrême. Sur une demande du P. Desmares, il leur dit qu'il n'avait pas voulu condamner la grâce efficace par elle-

1. Lagault mourut en Suisse.